UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

Ce plan de cours a été adopté par les étudiant(e)s du cours le 15 septembre, 2025

HIS4809-010	L'ÂGE DU MANUSCRIT EN OCCIDENT : L'ART ET LA SCIENCE DE L'ÉCRIT, IVE-XVIIIE S.
Numéro du cours	Titre du cours

A-2025	3	(SUR MOODLE)
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

POLLARD, RICHARD MATTHEW	6841	POLLARD.RICHARD_MATTHEW@UQAM.CA	A-6345
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

HORAIRE DU COURS ET DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Lundi, 9h30-12h30. Le lieu sera affiché sur le portail étudiant; il n'est plus permis d'inclure ces informations dans les plans de cours.

L'heure de bureau du professeur est lundi, 14h00-15h00 (de préférence par Zoom). Les RVs Zoom peuvent également être fixés par courriel.

Table des matières

1 Description du cours officielle 2
2 Place du cours dans le programme - Objectifs du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations - Pondération 5
5 Calendrier du cours 5
6 Modalités du cours 7
6.1 Modalités de participation au cours 7
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 7
6.3 Modalités de remise des travaux 7
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 7
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 7
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 7
7 Bibliographie - Médiagraphie 8
7.1 Documentation obligatoire 8
7.2 Documentation complémentaire 8
8 Références 11
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 12
8.4 Politique no 16 contre le harcèlement sexuel / Politique no 42 contre le harcèlement psychologique 14
8.5 Compétences 15

1 DESCRIPTION DU COURS OFFICIELLE

Autrefois, l'Occident était un monde de manuscrits, et chaque mot, chaque document, chaque livre était écrit à la main (latin : *manu scriptum*). Les livres manuscrits n'ont cédé à l'imprimerie qu'après le XVe siècle, et les documents juridiques, de gestion, du quotidien ont continué à être rédigés à la main longtemps après. Ce cours initiera les étudiants, étudiantes à l'étude de toutes ces sources manuscrites, du IVe jusqu'au XVIIIe siècle, et les invitera à mener leurs propres recherches sur de véritables manuscrits originaux. Le cours abordera également la fabrication des manuscrits anciens (ainsi que des contrefaçons), leur décoration, et la manière dont leurs textes peuvent être analysés et édités. Chaque thème abordé sera contextualisé afin de démontrer son intégration dans l'histoire culturelle et sociale plus large de l'Occident.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIFS DU COURS

Idéalement, les étudiant(e)s quitteront le cours avec les connaissances et compétences suivantes :

1. Compréhension critique de plusieurs développements, tendances et thèmes importants pour l'histoire des manuscrits et de leur écriture en Occident, IVe - XVIIIe siècles ;
2. Compréhension de comment l'étude du manuscrit enrichit l'appréciation de l'histoire occidentale ;
3. Capacité à lire, comprendre et analyser les sources manuscrites, IVe - XVIIIe siècles ;
4. Capacité à effectuer une recherche indépendante dans le domaine de l'étude du manuscrit;
5. Capacité à travailler en équipe de manière constructive.

Pour les étudiant(e)s des cycles supérieurs

- Une maitrise encore plus confiante des éléments énumérés ci-dessus.

Objectifs spécifiques aux étudiant(e)s de B.E.S:

- Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoir ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.
- Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.
- S'engager dans une démarche collective et individuelle de développement professionnel.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

ENSEIGNEMENT HEBDOMADAIRE

Quant à l'enseignement, chaque semaine comportera typiquement deux éléments:

- **1 ou plus typiquement 2 cours magistraux avec un important élément visuel**, qui seront enregistrés en forme audio; les diapositives seront mises en ligne à la suite de la séance.
- **1 séance atelier,** immédiatement après les cours magistraux, pour compléter les travaux pratiques avec des manuscrits (etc.), ou des travaux en groupe, ou pour aborder les lectures (expliquées ci-dessous).

ÉLÉMENTS DE L'ÉVALUATION

L'ÉTUDE D'UN MANUSCRIT [40%]

- **Objectifs**

Cet exercice permettra aux étudiant(e)s non seulement d'approfondir leurs compétences techniques en paléographie et codicologie/diplomatique, et donc leur capacité de travailler de façon autonome avec les sources historiques en manuscrit. Le travail accordera pareillement l'occasion d'étudier un texte qui intéresse l'étudiant(e), et qui pourrait leur servir comme la base d'un projet pour des autres cours.

- **Démarche**

Chaque étudiant(e) aura l'opportunité de choisir un manuscrit spécifique – soit document, soit livre – qui leur intéresse pour compléter une étude approfondie de ce texte. Autrefois dans ce cours il agissait préférablement d'un manuscrit qui est maintenant dans une collection québécoise, écrit en latin, français, ou anglais. Pourtant dans les circonstances actuelles les étudiant(e)s sont encouragé(e)s à trouver un manuscrit numérisé de n'importe où dans le monde, pourvu que ce manuscrit ne profite pas déjà d'une description détaillée et facilement disponible. (Une liste de ressources numériques se trouve à la fin du document.)

Cet exercice demandera une édition diplomatique (partielle) du texte, une description formelle, et puis quelques commentaires sur la signifiance historique du livre ou document. Un document plus approfondi sur cet exercice sera fourni vers la fin de septembre (avec les exemples du travail désiré), mais pour l'instant il faudra noter plusieurs étapes dans cette évaluation :

a. Choix du manuscrit **[5%].** À partir des ressources fournies par le professeur (ou des ressources trouvées ailleurs), l'étudiant doit premièrement choisir un manuscrit qui fera l'objet de son étude.
b. Rédaction d'une notice très abréviée du manuscrit (taille, style d'écriture, langue, etc.), avec une transcription des premières lignes du texte. **[5%]** Ceci est demandé pour assurer que l'étudiant(e) soit sur la bonne piste.
c. Produit final **[30%].**

- **Évaluation**

L'évaluation de l'étape 1 sera surtout pour l'achèvement. L'évaluation de l'étape 2 et l'étape 3 sera basée sur les critères suivants :

- **Étape 2** (petite notice) : ici, la note sera établie en fonction que le travail réponde aux exigences, et donne tout ou presque tout l'information requise (là où c'est possible), d'une manière qui ressemble aux notices fournies comme exemplaires.
- **Étape 3**
  - (Supplément à la notice) : comme avec Étape 2.
  - (Transcription) : la note sera établie surtout en fonction de la justesse de la transcription, ainsi que la mesure avec laquelle elle suit les règles de transcription/édition prescrites.
  - (Commentaire/analyse) : la note sera établie ici surtout en fonction que le manuscrit est bien contextualisé, et l'intelligence et l'intérêt du commentaire. En somme, on aimerait bien comprendre pourquoi le manuscrit est *signifiant* ou *important*, en termes précises.
- **L'écriture**: l'écriture doit être claire, correcte, et attirante.
- **Recherche** : les articles doivent démontrer une maîtrise des ressources appropriées, et surtout celles énumérées parmi la bibliographie ci-dessous.
- **Références** : les informations dans l'article doivent comporter des références appropriées, établies suivant les conventions bibliographiques du département d'histoire de l'UQAM. Ceci est plus important pour étape 3 que étape 2.
- **Organisation et présentation** : est-ce que le travail est bien présenté et dûment organisé?

EXAMEN FINAL [40%]

- **Objectifs**

Pour assurer que les étudiant(e)s aient atteint les objectifs du cours, surtout 1–2.

- **Démarche**

Cet examen demandera des connaissances globales, mais sera plus pratique que théorique dans sa démarche. Les étudiant(e)s seront demandés d'identifier, de dater, et de transcrire quelques exemples écritures anciennes **[½ des points]**. Des éléments de codicologie et du matériel des textes seront conjointement évalués, ainsi que les pratiques de description et d'édition diplomatique/critique des manuscrits. Un document plus approfondi sur cet exercice sera fourni vers la mi-session.

Fait en class, lors de la dernière séance du cours (détails à suivre sur la page Moodle du cours).

- **Évaluation**

Les réponses aux questions pour l'examen seront évaluées (1) en fonction de leur pertinence, leur justesse, leur clarté, la structure de l'argumentation, l'érudition démontrée, l'originalité, leur force, et *leur intérêt*; (2) si elles démontrent une connaissance approfondie des matériaux (lectures, etc.) associés avec le cours, par exemple en utilisant des sources, études, terminologie, ou notions rencontrées durant le cours dans l'argumentation.

PARTICIPATION [20%]

- **Objectifs :**

Pour assurer que les étudiant(e)s puissent maitriser les objectifs du cours, surtout 2, 4–5.

- **Démarche** :

Chaque semaine, le professeur va normalement afficher sur Moodle un petit texte manuscrit. Ensemble durant les séances Zoom (synchrones), nous allons essayer de déchiffrer ce manuscrit, afin d'améliorer nos connaissances paléographiques.

- **Évaluation** :

Cette évaluation demande seulement que les étudiant(e)s se présentent au cours, et participent à la l'étude du texte. Les étudiant(e)s sont néanmoins encouragé(e)s à préparer le texte un peu en avance.

***** NB Que pour les étudiant(e)s de cycles supérieurs qui suivent ce cours, les attentes quant à la longueur et la qualité des travaux seront ajustés de manière appropriés, suite d'une discussion avec le professeur. *****

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Étude d'un manuscrit	**40**	**1er déc.**
Choix du manuscrit	5	20 oct.
Notice abréviée & transcription	5	10 nov.
Étude complète	30	1er déc.
Participation	**20**	**Chaque semaine**
Examen **FINAL**	**40**	

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
Séance 1	8 sept.	**Introduction à l'étude des manuscrits occidentaux**	• M. Prou, *Manuel de paléographie* (Paris, 1892), pp. 1–5. • C. Higounet, *L'écriture* (Paris, 2003), ch. 1, pp. 3–14. • B. von Scarpatetti, « La paléographie : bientôt un savoir ancestral ? », dans *Gazette du livre médiéval* (= *GLM*), 48 (2006), pp. 51–58.
Séance 2	15 sept.	**L'écriture, les livres, et les documents, de l'époque Classique jusqu'au s. XVI.**	• Bischoff, *Paléographie de l'antiquité Romaine et du Moyen Âge occidental*, pp. 198–260. [Moodle]
Séance 3	22 sept.	**Comment faire un livre ou un document? Les éléments matériaux des textes manuscrits : papyrus, parchemin, papier, encre, plume, etc.**	• Stiennon, *Paléographie*, ch. 3.2, pp. 159–188. [Moodle]
Séance 4	29 sept.	**L'origine de notre alphabet : les écritures livresques du haut Moyen Âge.**	• Stiennon, *Paléographie*, ch. 6, pp. 69–125; 145–149. [Moodle] • Bischoff, *Paléographie*, pp. 187–191. [Moodle]
Séance 5	6 oct.	**L'apex du livre manuscrit : les écritures livresques, s. XII–XIV.**	• Stiennon, *Paléographie*, ch. 6, pp. 125-130. [Moodle] • Bischoff, *Paléographie*, pp. 144–153. [Moodle]
-	13 oct	**ACTION DE GRÂCES**	
-	20 oct.	**SEMAINE DE RELÂCHE**	
Séance 6	27 oct.	**La fin et l'obsolescence du livre manuscrit : les écritures livresques, s. XIV–XVI.**	• Stiennon, *Paléographie*, ch. 7, pp. 131–144. [Moodle] • Bischoff, *Paléographie*, 154–168. [Moodle]
Séance 7	3 nov.	**Transcription, collation, description, et la compréhension du contenu collectif des livres manuscrits.**	• L. Delisle, *Instructions pour la rédaction d'un catalogue de manuscrits* (Paris, 1910), pp. 1-10. [Moodle]

		L'IA et la transcription : *Transkribus*	• P. Géhin, *Lire le manuscrit médiéval* (Paris, 2007), pp. 61-66 (collation des cahiers), et pp. 183-219 (contenu et description, lisez avec grande attention 216-219). [Moodle] • Plusieurs notices de manuscrits (e.g. pris de *Manuscrits latins de la Bodmeriana*; *Conseils pour l'édition des textes médiévaux: Actes et documents d'archives*) [Moodle] • Kermorvant, « La reconnaissance d'écriture manuscrite : du caractère aux documents » [Moodle].
Séance 8	10 nov.	**Édition diplomatique et critique. La transmission des textes.**	• François Masai, « Principes et conventions de l'édition diplomatique », *Scriptorium*, 4.2 (1950): 177--93, https://doi.org/10.3406/scrip.1950.2294. • Bourgain et Vielliard, *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, vol. 3, pp. 9–26. [Moodle] • Burnard, « Introduction », « La TEI et le XML », et « La corne d'abondance de la TEI, partie II », dans *Qu'est-ce que la Text Encoding Initiative ?* (2015).
Séance 9	17 nov.	**Les diplômes, les chartes, les bulles des papes : les documents du Moyen Âge latin (Diplomatique 1).**	• Guyotjeanin, *Diplomatique*, pp. 15–26 (histoire du domaine), 63-92 (parties de l'acte) [Moodle]
Séance 10	24 nov.	**Les documents du Moyen Âge français (Diplomatique 2).**	• Guyotjeanin, *Diplomatique*, pp. 92-94 (choix de langue). [Moodle] • Audisio et Rambaud, *Lire le français de hier*, ch. 3–4, pp. 27–47.
Séance 11	1 déc.	**Les documents des débuts de l'époque moderne, s. XVI–XVIII (Diplomatique 3).** **Les contrefaçons.**	• Audisio et Rambaud, *Lire le français de hier*, ch. 6–7, pp. 61–105 (écritures s. XV–XVIII et abréviations). • Gilbert Ouy, « Les faux dans les archives et les bibliothèques », dans *L'Histoire et ses méthodes* (Gallimard, 1961), 1367-1383.
Séance 12	8 déc.	**L'illumination et la décoration des manuscrits.**	• C. De Hamel, *Une histoire des manuscrits enluminés* (Paris, 1995), ch. 6, pp. 168-199. [Moodle]
Séance 13	15 déc.	**EXAMEN FINAL**	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Pour les séances en classe, les étudiant(e)s sont demandés ordinairement d'être présent(e)s, et de participer de manière dignifiée, positive, respectueuse, et constructive à la discussion avec le professeur et les autres étudiant(e)s. Les autres détails de participation seront abordés lors de la première séance.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier la non-remise, ou la remise tardive de l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable, et idéalement devra discuter avec (ou prévenir) le professeur en avance. Dans ces cas, l'option de reprendre l'examen sera possible. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

Chaque travail remis doit porter la déclaration suivante sur une page titre, « signée » (autant que possible) et datée par l'étudiant(e) :

> Cet exercice est le résultat de mon propre travail, et il ne comprend rien qui est le travail d'autrui, ni d'intelligence artificielle (ex : ChatGPT, Gemini, etc.), bien que l'utilisation d'autres sources et études dans sa préparation est indiquée avec des références précises en forme de notes infrapaginales. J'ai lu et compris le règlement 18 de l'UQAM sur le plagiat et les infractions académiques (section 8.1 du plan de cours).
>
> [**SIGNATURE MANUSCRITE** *i.e. à la main*] [DATE]
>
> [Nom imprimé]

Les travaux doivent en général tous être remis en format PDF, suivant les règles de présentation du Guide du département d'histoire (p. 9) :

https://histoire.uqam.ca/outils-et-ressources-documentaires/outils-et-ressources-documentaires/

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session A-2025, les travaux corrigés sont remis normalement par des modalités numériques (en ligne, Moodle, courriel). Les travaux de fin de session peuvent être transmis, suit à la demande de l'étudiant(e). Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

- Extrait du *Guide* - La correction de la langue (orthographe, conjugaison, syntaxe) compte pour un pourcentage minimum de 10 % de l'évaluation de chaque travail écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

- Jacques STIENNON, *Paléographie du Moyen Âge,* 3e éd. (Paris : Armand Colin, 1999).
- Michelle BROWN, *A Guide to Western Historical Scripts from Antiquity to 1600* (Toronto: UTP, 2019).
- Gabriel AUDISIO et Isabelle RAMBAUD, *Lire le français d'hier: manuel de paléographie moderne XVe-XVIIIe siècle* (Paris : Armand Colin, 2023[6]).

Le cours aura trois manuels, indiqués ci-dessus, qui seront essentiels pour la maitrise du contenu. Le premier n'est plus imprimé, mais il est néanmoins disponible comme livre d'occasion, et le professeur assura l'accessibilité du texte par Moodle. Le deuxième par Brown (surtout pour les exercices pratiques) sera disponible à travers la librairie Jasmin du COOP de l'UQAM. Il est également disponible en ligne sur Internet Archive. Le troisième manuel, par Audisio et Bonnot-Rambaud, est disponible gratuitement en ligne à travers la bibliothèque de l'UQAM.

Les autres ressources, et d'autres lectures, ainsi que plusieurs exercices, seront proposées à travers le site Moodle du cours.

La quantité de lectures a été soigneusement déterminée : elle ne dépassera presque jamais 60 pages par semaine et sera souvent moindre, surtout dans les semaines où une évaluation est prévue. En plus, les lectures sont énumérées en ordre d'importance pour que vous puissiez donner la priorité à celles qui sont les plus nécessaires.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Étude des manuscrits en général

- Bernhard BISCHOFF, *Paléographie de l'antiquité Romaine et du Moyen Âge occidental* (Picard, 1993).
- Paul GÉHIN, éd., *Lire le manuscrit médiéval: observer et décrire*, 2e éd., Collection U Histoire (Paris: Armand Colin, 2017).
- Olivier GUYOTJEANNIN, *Les sources de l'histoire médiévale*, Le Livre de poche 551 (Paris: Livre de poche, 1998).

Diplomatique

- Olivier GUYOTJEANNIN, Jacques PYCKE, et Benoît-Michel TOCK, *Diplomatique médiévale*, 3. éd. rev. et corr, L'atelier du médiéviste 2 (Turnhout: Brepols, 2006).
- Georges TESSIER, « Diplomatique », dans *L'histoire et ses méthodes*, éd. C. Samaran (Paris : Gallimard, 1961), pp. 633–676.

Paléographie

- Gabriel AUDISIO et Isabelle RAMBAUD, *Lire le français d'hier: manuel de paléographie moderne XVe-XVIIIe siècle* (Paris : Armand Colin, 2023[6]).
- Franz STEFFENS, *Paléographie latine* (Trèves & Paris: Schaar & Dathe / Champion, 1910), http://www.icar.beniculturali.it/biblio/_view_volume.asp?ID_VOLUME=51.
- Michel PARISSE, *Manuel de Paleographie Medievale* (Paris: Picard, 2010).
- Charles PERRAT, « Paléographie médiévale », dans *L'histoire et ses méthodes*, éd. C. Samaran (Paris: Gallimard, 1961), pp. 585–615.
- Deux *excellentes* introductions en anglais :

- Julian BROWN, « Aspects of palaeography », dans Brown, *A Palaeographer's View* (Londres, 1993), pp. 47-91, 268-69; reimpr. dans *The history of the book in the West. A library of critical essays*, éd. Roberts et Robinson, vol. 1, (Farnham, 2010), pp. 3-48.
- James J. JOHN, « Latin paleography », dans *Medieval Studies. An Introduction*, éd. J. Powell, (Syracuse, 1992), pp. 3-81.

Édition des textes

- Charles-Victor LANGLOIS et Charles SEIGNOBOS, *Introduction aux études historiques* (Paris: Hachette, 1899), 51-65, http://books.openedition.org/enseditions/286.
- A.-G. HAMMAN, *L'épopée du livre: la transmission des textes anciens, du scribe à l'imprimerie*, Collection Pour l'histoire (Paris: Perrin, 1985), 185-217, https://www.cairn.info/l-epopee-du-livre--9782262003494.htm.
- L.D. REYNOLDS et N.G. WILSON, *Scribes and Scholars : A Guide to the Transmission of Greek and Latin Literature* (Oxford, 1968[1], 1974[2] , 1991[3] , 2013[4]), surtout le début de ch. 6; traduction française : *D'Homère à Erasme : la transmission des classiques grecs et latins*, trad. C. Bertrand et P. Petitmengin (Paris, 1984) **[UQAM Bibliothèque Centrale, FR1 E246 R474 H63]**.
- François MASAI, « Principes et conventions de l'édition diplomatique », *Scriptorium* 4, nº 2 (1950): 177-93, https://doi.org/10.3406/scrip.1950.2294.

Collections de Manuscrits Médiévaux à Montréal

- Brenda Dunn-Lardeau et Janick Auberger, « Une enquête sur les manuscrits montréalais, depuis le recensement de Ricci jusqu'aux tout récents signalements », *Memini. Travaux et documents*, nº 15 (31 décembre 2011): 7-22, https://doi.org/10.4000/memini.388.
- UQAM : http://www.livresanciens.uqam.ca/pdf/manuscrits.pdf
- Université de Montréal : http://www.bib.umontreal.ca/cs/ressources/manuscrits-medievaux-originaux.pdf
- McGill :
  - De Ricci: https://drive.google.com/open?id=0B77wEMlzMEZuZjZjaTR4MnJrY1k
  - Raymond Klibansky, « Hidden treasures at McGill: a survey of manuscripts and historical documents. », Fontanus 2 (1989): 65-96.

Quelques grandes (et petites!) collections de livres manuscrits numérisés

- Autriche : http://manuscripta.at/ (aussi les catalogues)
- Cambridge
  - Parker Library, Corpus Christi College : https://parker.stanford.edu/parker/
  - Wren Library, Trinity College : https://www.trin.cam.ac.uk/library/wren-digital-library/
- France : Bibliothèque numérique de l'IRHT - reproductions intégrales et partielles (décoration) :
  - https://arca.irht.cnrs.fr/
- France : CALAMES, catalogues + liens aux numérisations :
  - www.calames.abes.fr
- Laon
  - http://bibliotheque-numerique.ville-laon.fr/collection/?esa=resetall&navigation=0
- Londres, British Library :
  - https://www.bl.uk/collection/digitised-manuscripts-archives
- Lyon : surtout des numérisations des manuscrits du HMA
  - http://numelyo.bm-lyon.fr/manuscrits/list.php
- Munich, BSB (pour les manuscrits latins) :
  - https://www.digitale-sammlungen.de/index.html?projekt=1157467155
- Oxford
  - https://digital.bodleian.ox.ac.uk/collections/western-medieval-manuscripts/

- Paris, BnF : https://gallica.bnf.fr
- Pays Bas : https://ecodices.nl/
- Reichenau / St. Gall : St. Gall Plan project, avec 170 manuscrits carolingiens
  - http://stgallplan.org/
- Suisse : e-codices (2000+ objets)
  - https://www.e-codices.unifr.ch/
- Vatican : http://www.mss.vatlib.it/gui/scan/link.jsp

Le latin médiéval

- Michel PARISSE et Monique GOULLET, *Apprendre le Latin Médiéval. Manuel pour Grands Commencants*, 3e éd. (Paris: Picard, 2009).
- Monique GOULLET et Michel PARISSE, *Traduire le latin médiéval : Manuel pour grands commençants* (Paris: Editions A & J Picard, 2003).
- Pascale BOURGAIN et Marie-Clotilde HUBERT, *Latin médiéval* (Turnhout: Brepols, 2005).
- Michel PARISSE et Paul BERTRAND, *Lexique latin-français: Antiquité et Moyen Âge* (Paris: Picard, 2006).

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :
- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;

- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant**:**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	Très bien
78 % - 81 %	B+	3,3	
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	Bien
68 % - 71 %	C+	2,3	
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE NO 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL / POLITIQUE NO 42 CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste.
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques.
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable.